



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Langues étrangères appliquées

de l'Université Paris-Est Marne-la-
Vallée

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues étrangères appliquées

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150008424

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Marne La Vallée, Rue Descartes, Bâtiment Copernic, 3^{ème} étage.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Langues étrangères appliquées* propose une formation clairement préprofessionnalisante dans chacune de ses trois spécialités en langue : *Anglais-Allemand*, *Anglais-Espagnol* et *Anglais-Chinois* (qui ne sera pas renouvelée). Elle se distingue, dans l'est parisien, par la spécificité de ses trois parcours mutualisés en L3 qui préparent aux masters en *Affaires et commerce*, *Métiers du tourisme* et *Traduction spécialisée*. Un quatrième parcours en *Banque-Assurance* est en train d'être mis en place. Elle est, par ailleurs, la seule licence de l'établissement qui exige la maîtrise de deux langues étrangères enseignées en tant que matières principales.

Fondée sur un principe d'ouverture à l'interculturel comme à l'international, cette mention s'attache à promouvoir à la fois des enseignements de langue et culture générale, mais également des domaines de compétences transversales (d'expression écrite et orale, de remise à niveau en français) ainsi que des cours d'introduction à des matières professionnelles (en droit, gestion et/ou commerce international). Elle offre, en outre, un choix de six langues en LV3 (chinois, coréen, espagnol, italien, portugais, russe), éventail conçu pour satisfaire au mieux les exigences des entreprises travaillant avec l'étranger. L'ensemble du cursus repose enfin sur la validation d'un séjour à l'étranger complété par deux stages obligatoires, le premier en L1, l'autre en L3.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Dans le domaine de la formation et des modalités pédagogiques, la mention, qui s'organise autour d'une structuration des enseignements bien établie alternant formation préprofessionnelle (stages et cours assurés par des intervenants extérieurs) et cours de langue spécialisés en civilisation, histoire ou méthodologie de la traduction, présente un ensemble cohérent en termes de contenu pédagogique ainsi qu'une expression claire des objectifs visés et compétences attendues. Le cursus est aussi original que riche et tient compte des impératifs de spécialisation progressive de la licence - un cursus qui a été également consolidé à la lumière de nouvelles évolutions et évaluations : une préparation au C2i est désormais intégrée grâce à un bloc de 12h d'informatique par étudiant qui passera à 18h dans la prochaine maquette. Notons, par ailleurs, une présentation exemplaire des unités d'enseignements (résumés, mots-clé) dont les ouvertures (dans le domaine du tourisme, par exemple) et mutualisations (LV3 introduite en option obligatoire dès la L2) sont multiples. Le tout repose donc sur un bon équilibre de formation entre théorie et pratique (les CM ont été remplacés par des TD en L1) afin d'encadrer au mieux le public étudiant (avec la mise à disposition des cours en ligne ou d'une plate-forme des langues) et limiter le taux d'échec.

La mention s'appuie sur des dispositifs d'accueil, d'information et de soutien efficaces et en constante mutation : réunions répétées à mi-semestre, convocations nominales, conseils pédagogiques dispensés tout au long du cursus. Essentiellement innovant, le Plan Réussite Licence en langue « nouveau format » ne délaisse pourtant en rien le suivi traditionnel de l'étudiant, assuré par les enseignants dans le cadre des cours dont ils sont responsables. En l'absence de tutorat, le repérage des étudiants en difficulté se fait par le conseil des enseignants de L2. La réorientation se veut également facile dès la L1, à l'aide d'une passerelle entre la formation en *Langues étrangères appliquées* (LEA) et celle en *Langues et cultures étrangères* (LCE) (mutualisation partielle, bientôt complète). Enfin, la mention a choisi de mettre la mobilité internationale et ses nombreux partenariats (Erasmus, Crepuq) au premier plan. De nouveaux échanges avec la Grande-Bretagne sont également en cours de négociation. Les flux vers l'étranger sont assez constants même si on observe une chute des effectifs entre 2009 et 2012 (de 43 à 19 sortants en quatre ans). Les stages de L3 sont souvent effectués à l'étranger combinant ainsi l'expérience internationale et la mise en situation professionnelle. Sur la question des aménagements particuliers, certains dispositifs sont proposés mais pas toujours suffisamment commentés dans le dossier, notamment concernant le problème du handicap.

Le taux de poursuite d'études après la L3 dans cette mention, qui réaffirme, à plusieurs reprises, son souci d'ouverture sur le monde professionnel, est plutôt élevé, grâce à un dispositif d'information pour les L3 qui vise à promouvoir les possibilités de spécialisation en master. Une réunion avec les responsables est d'ailleurs organisée afin d'assurer un meilleur suivi entre les deux cursus : en traduction spécialisée-interprétariat, commerce international ou ingénierie du tourisme. Une formation pour devenir guide interprète international (DNGIN) est également proposée. Ces différentes orientations sont préparées en amont avec des UE optionnelles en affaires et commerce et/ou métiers du tourisme. Cependant, l'insertion professionnelle à l'issue de la L3 n'est presque pas renseignée. On dispose de peu d'information (sinon aucune) à cet égard et la connaissance du devenir des diplômés (ou non diplômés) à l'issue de la formation serait à préciser. Par ailleurs, l'aide à l'élaboration du projet professionnel est quelque peu fragilisée par l'absence d'enseignants référents officiels.

L'équipe de formation compte un responsable de mention secondé par trois responsables des langues de spécialité ainsi que six coordinateurs qui s'occupent, entre autres, du recrutement des vacataires. Une nouvelle équipe pédagogique a été créée en L1. L'engagement de l'équipe et son dynamisme sont essentiels au bon fonctionnement de la mention qui souffre néanmoins d'un sous-encadrement permanent et d'un manque d'enseignants titulaires en anglais ou en droit notamment. Il n'existe aucun conseil de perfectionnement et la question du soutien administratif n'est pas en tant que telle abordée. L'accent est cependant bien mis sur la professionnalisation ou sur le module d'informatique, introduit sur la base de la précédente évaluation de l'AERES. Notons que l'autoévaluation fait parfois double emploi avec le dossier principal qui, par ailleurs, n'inclut pas d'évaluation des enseignements par les étudiants. Le dispositif de valorisation active propose d'ores et déjà des réunions d'accueil, des conseils d'orientation et une « journée des bacheliers ». On n'en sait peu néanmoins sur les relations avec les entreprises. La population étudiante est de mieux en mieux identifiée et encadrée, même si le taux d'échec reste malheureusement élevé dans une formation qui mériterait d'être abordée avec une préparation et des acquis solides.

- Points forts :

- La richesse et l'originalité des enseignements spécialisés.
- La volonté affirmée de préprofessionnalisation.
- Les divers dispositifs d'encadrement et d'aide à la réussite.

- Points faibles :
 - Il y a quelques failles dans le pilotage : sous-encadrement, manque de titulaires dans les matières fondamentales (anglais, droit), pas de conseil de perfectionnement.
 - Il y a peu d'informations concernant l'insertion professionnelle à l'issue de la L3.
 - La mobilité internationale en baisse.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé de maintenir la dynamique pré-professionnalisante et l'ouverture à l'international (mobilité, séjour de trois semaines, stages) tout en essayant de réduire le taux d'échec en L1 puis de renforcer le pilotage de la mention (plus de précisions sur les intervenants extérieurs, prise en compte des différentes démarches d'évaluation), les modes de valorisation du diplôme (dans les lycées, par exemple) ainsi que le rôle des intervenants extérieurs.



Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la mention de licence :

Langues étrangères appliquées

L'insertion professionnelle et le devenir des étudiants

L'UPEM a très tôt mis en place un observatoire de l'insertion professionnelle de ces étudiants, l'OFIPE, qui produit chaque année des données très précises sur l'insertion professionnelle des étudiants et sur leur devenir, sur un rythme qui correspond aux demandes ministérielles. Ces informations ont été jointes de façon systématique, or il s'avère que dans beaucoup d'évaluations, il est indiqué que ces données sont manquantes.

Une explication pourrait être que les données fournies sont les évaluations à 30 mois et ne permettent pas d'avoir des données récentes, mais, malheureusement ce choix ne relève pas de l'établissement. Si certaines formations ont complété les données à caractère officiel par d'autres éléments, la vice-présidence enseignements et professionnalisation (VPEP) a choisi de diffuser les informations chiffrées, collectées par l'OFIPE, correspondant aux critères ministériels.

La tenue de conseils de perfectionnements

Dans notre université, la moitié de nos formations sont ouvertes à l'apprentissage et un peu plus d'1/5 de nos effectifs sont des apprentis. Que les groupes soient constitués uniquement d'apprentis ou non, les CFA sont généralement organisateurs des conseils de perfectionnement, ce qui explique qu'ils ne soient pas mis en place directement par les formations.

Gilles ROUSSEL
Président
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

